

Tarifs naturgas pro

Valables à partir du 1^{er} novembre 2018

Conditions tarifaires pour les clients naturgas pro

T1	basse pression	T4	co-génération moyenne pression
T3	moyenne pression		

Prix proportionnel

naturgas pro	T1 hors TVA	T3 hors TVA	T4 hors TVA
Réseau	€/ m ³	€/ m ³	€/ m ³
Creos	0,4677	0,4211	0,4032
Ville de Dudelange	0,4677	0,4211	0,4032
Sudgaz	0,4677	sur devis	sur devis

Primes fixes mensuelles

naturgas pro	T1 ¹⁾ hors TVA	T3 ²⁾ hors TVA	T4 ²⁾ hors TVA	Remise mensuelle	
				Domiciliation	e.connect
Réseau	€/ kW installé	€/ kW installé	€/ kW installé	€/ mois	€/ mois
Creos	0,30	0,25	0,25	- 1,00	-1,50
Ville de Dudelange	0,30	0,25	0,25	- 1,00	-0,50
Sudgaz	0,30	0,25	0,25	- 1,00	-0,50

1) minimum 5,00 € (hors TVA)

2) La taxe n'est pas due pour la part de puissance interruptible

Les tarifs intégrés ci-dessus incluent les tarifs d'utilisation du réseau géré par le gestionnaire de réseaux concerné, en vigueur à la date mentionnée en haut de page. Les tarifs intégrés s'entendent hors TVA (8 %), hors redevance mensuelle fixe et hors toutes autres redevances légales comme la taxe gaz naturel (voir fiche « redevances »), qui sont fixées par les autorités publiques. Elles seront répercutées de manière transparente par Enovos Luxembourg S.A. sur votre facture de gaz naturel.

naturgas (inclus dans les prix ci-dessus)

Tous les clients naturgas sont fournis en gaz naturel qui contient une part bilantielle de 1% de biométhane, ceci sans surcoût.

nova naturgas

Si vous désirez aller plus loin dans votre démarche écologique, Enovos propose également nova naturgas, le produit vert premium. Avec une quote-part bilantielle de 10 %, 30 % ou 100 % de biométhane, vous pouvez choisir entre nova naturgas 10 (surcoût de 0,2967 €/m³ sur 10% de votre consommation annuelle), nova naturgas 30 (surcoût de 0,1977 €/m³ sur 30% de votre consommation annuelle) ou nova naturgas 100 (surcoût de 0,1187 €/m³ sur votre consommation annuelle totale).

e.connect

e.connect est un service client sur Internet accessible 24h sur 24 et 7j sur 7. Il vous permet d'effectuer vous-même de nombreuses opérations sans vous déplacer, au sein d'un environnement sûr et convivial.

Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 8h00-20h00, sa: 9h00-18.00) au numéro gratuit **8006-6000**, au (+352) 2737-6000 à partir de l'étranger, ou par e-mail serviceline@enovos.eu. Nous sommes également à votre disposition dans votre

enoshop Bertrange Shopping Center La Belle Etoile (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-19h00)

enoshop Ingeldorf Cactus Ingeldorf (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-18h00)

enoshop Esch-sur-Alzette 2, Domaine du Schlassgaard (lu-ve: 8h00-17h30)

enoshop Luxembourg-City 9, boulevard Roosevelt, Luxembourg (lu-ve: 08:00h - 18:00h).

Redevances

Taxe « gaz naturel » sur la consommation de gaz naturel

Les taux de la taxe « gaz naturel » sont fixés par la loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat luxembourgeois.

	2018 hTVA	
	€ ct / kWh	€ ct / m ³
Cat A <= 50.045 m ³ /an	0,108	1,187
Cat B > 50.045 m ³ /an	0,054	0,593
Cat C1 > 4.100 MWh / an	0,005	0,055
Cat C2 > 4.100 MWh / an	0,030	0,330
Cat D	0	0

Conversion des unités	
1 MWh	= 1.000 kWh
1 m ³	= 10,99 kWh
1 Nm ³	= 11,365 kWh

Ces catégories sont déterminées comme suit:

- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle inférieure ou égale à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie A.
- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle supérieure à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie B, à l'exception de ceux de la catégorie C1, C2 et D.
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et participant au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre hormis ceux de la catégorie D, ou utilisant le gaz naturel principalement pour la réduction chimique ou dans les procédés métallurgiques ou minéralogiques font partie de la catégorie C1.
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et dont les débiteurs de la taxe s'engagent à la réalisation d'une amélioration substantielle de leur efficacité énergétique globale par accord à conclure entre le gouvernement et l'entreprise concernée respectivement un représentant mandaté par cette entreprise font partie de la catégorie C2. L'accord à conclure sera doté d'une clause de sanction en cas de non-respect des engagements. En absence d'un accord conclu, les points de comptage concernés font d'office partie de la catégorie B.
- les points de comptage utilisant le gaz naturel pour la production d'électricité font partie de la catégorie D.

Redevance mensuelle fixe distribution gaz

Catégorie 1 (valables à partir du 1^{er} janvier 2018)

Tous les réseaux

G4	6,05	€/ mois
G6	6,05	€/ mois
G10	6,05	€/ mois
G16	6,05	€/ mois

Catégorie 2 (valables à partir du 1^{er} janvier 2018)

Tous les réseaux

G25	26,13	€/ mois
G40	26,13	€/ mois

Catégorie 3 (valables à partir du 1^{er} janvier 2018)

Creos		
G65	89,65	€/ mois
G100	98,80	€/ mois
G160	97,88	€/ mois
G250	167,90	€/ mois
G400	209,52	€/ mois
G650	214,30	€/ mois
G1000	249,94	€/ mois
G1600	330,81	€/ mois
G2500	343,86	€/ mois
G4000	456,60	€/ mois

VDD		
G65	30,18	€/ mois
G100	37,00	€/ mois
G400	94,80	€/ mois

Sudgaz		
G65	93,00	€/ mois
G100/160	108,00	€/ mois
G250	123,00	€/ mois
G600	188,00	€/ mois

Les rémunérations pour la redevance mensuelle fixe et la mise à disposition des valeurs ainsi que pour la facturation de ces éléments, sont facturées par le gestionnaire de réseaux concerné à Enovos Luxembourg S.A. Ces tarifs sont acceptés par un règlement ILR et sont répercutés de manière transparente par Enovos Luxembourg S.A. sur votre facture de gaz naturel. Une modification ultérieure de ces tarifs sera répercutée de manière transparente, vers le haut ou vers le bas, sur votre facture de gaz naturel. Les tarifs redevances mensuelles fixes s'entendent hors TVA (8%).

